FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

INTERCLUBS SENIORS

CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR ÉQUIPES 2022

N1 à N3 Dames
N1 à N4 Messieurs

GUIDE PRATIQUE 2022

Toutes les infos sur www.fft.fr

CHAMPIONNATS DE FRANCE TENNIS

CHAMPIONNATS DE FRANCE TENNIS | TENNIS FÉDÉRATION FRANÇAISE

SOMMAIRE

Le sommaire de ce guide est interactif , il vous permet d'accéder directement à la page choisie.
Vous trouverez en bas des pages différents pictogrammes qui vous permettront
soit d'aller à la page précédente, soit à la page suivante ou bien de revenir au sommaire.

Calendriers
- Calendrier administratif
- Calendrier sportif

N1 à N4: Pyramide des montées / descentes

Formule sportive
- Format des rencontres
- Comptage des points d'une poule
- Format des matchs
- Forfaits / Disqualifications

Rappels et nouveautés règlementaires :
- Nouveautés 2022
- Date limite de qualification
- Saisie fiche équipe: 2 périodes
- Délais de mutation : changement de club
- Statut sportif d'un joueur
- Joueurs JIFF
- Joueurs d'Outre-Mer
- Joueurs étrangers

Saisie de la fiche équipe
- Rappel: saisie ADOC
- Règle de la liste des 10 joueurs
- Règle des joueurs brûlés
- Règle pour les équipes 2 et 3
- Officiels / terrains
- Balles
- Renseignements importants
- Validation de la saisie

Bon déroulement d'une rencontre

❖ ***Respect du protocole sanitaire***

❖ ***Avant la rencontre***
- *Contact juge-arbitre*
- *Obligations avant la rencontre*

❖ ***Le jour de la rencontre***
- *Formalités administratives*
- *Composition de l'équipe*
- *Format de la rencontre*
- *Arbitrage des rencontres*

❖ ***Après la rencontre***
- *Saisie de la feuille de match*
- *Litiges / réclamations*
- *Joueurs affectés à une équipe*
- *Suivis des résultats et classements*

Indemnités et remboursements

Index des matières et liens

Toutes les nouveautés règlementaires sont notées en rouge dans ce document

CALENDRIER SPORTIF

Rappel: *Le calendrier ne peut en aucune façon être modifié, ni aucune rencontre déplacée, sauf autorisation exceptionnelle de la FFT.*

Journée	Messieurs – N1 N4	Dames – N1 à N3	Classement pris en compte
1ère journée	Dimanche 1er mai 2022		*Avril 2022*
2ème journée	Dimanche 8 mai 2022		*Mai 2022 (sortie lundi 2 mai 2022)*
3ème journée	Dimanche 15 mai 2022		
4ème journée	Dimanche 22 mai 20212		
5ème journée	Dimanche 29 mai 2022		

CALENDRIER ADMINISTRATIF

Dates limites de qualification: Joueurs	
• Changements de clubs	⚠ Dimanche 31 octobre 2021
• Date limite de transmission des documents (joueurs DOM-TOM)	
• Date limite de saisie des licences	⚠ Mercredi 15 décembre 2021

Echéances club: saisie dans ADOC		
Confirmation d'engagement d'équipe		Jusqu'au lundi 11 octobre 2021
Saisie de la fiche équipe	1ère période de saisie	Du mercredi 1er au mercredi 15 décembre 2021
	2ème période de saisie	Du lundi 21 mars au mardi 5 avril 2022

Calendrier de diffusion	
Diffusion des poules	Lundi 20 décembre 2021
Diffusion des fiches équipes	Mercredi 6 avril 2022

Interclubs Seniors

Pyramide championnat masculin

Pyramide 2022

NOUVEAUTE

Pro A

10 équipes
2 poules de 5

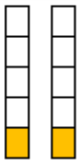

Les premiers de poule se disputent le titre

2 descentes en Pro B:
5èmes de poules

Pro B

12 équipes
2 poules

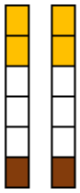

4 montées en Pro A:
1ers et 2èmes de poule

2 descentes en N1:
6èmes de poules

N1

24 équipes
4 poules

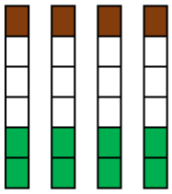

4 montées en Pro B:
1ers de poule

8 descentes en N2:
5èmes et 6èmes de poules

N2

48 équipes
8 poules

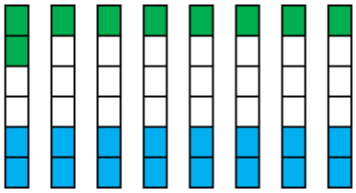

9 montées en N1:
1ers et meilleur 2ème de poule*

16 descentes en N3:
5èmes et 6èmes de poules

N3

66 équipes
11 poules

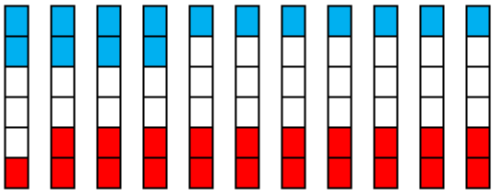

15 montées en N2:
1ers et 4 meilleurs 2èmes

21 descentes en N4:
6èmes et 10 moins bons 5èmes de poules

N4

126 équipes
21 poules

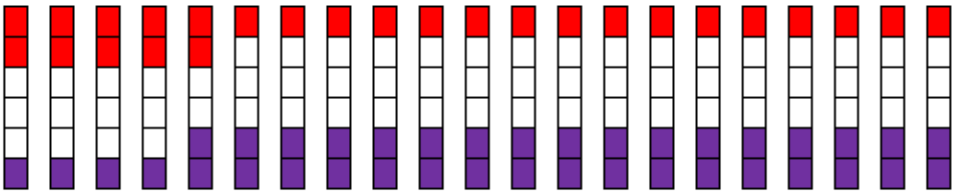

26 montées en N3:
1ers et 5 meilleurs 2èmes

38 descentes:
6èmes et 17 moins bon 5èmes

Règlement concernant les équipes au sein d'un même club

Cf page suivante

* **Les meilleurs 2ème, ainsi que les moins bons 5èmes, sur l'ensemble des poules sont déterminés selon les critères suivants, par ordre de priorité:**
Nombre de points / meilleure différence de matchs / meilleure différence de sets / meilleure différence de jeux.

Interclubs Seniors
Pyramide championnat féminin

Pyramide 2022

NOUVEAUTE

Pro A

10 équipes
2 poules de 5

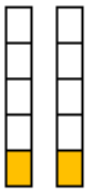

Les premiers de poule se disputent le titre

2 descentes en Pro B:
5èmes de poules

Pro B

1 poules de 6 équipes

2 montées en Pro A:
1er et 2ème de la poule

1 descentes en N1:
6ème de la poule

N1

24 équipes
4 poules

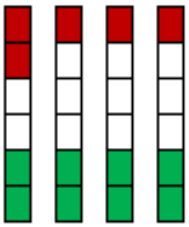

5 montées en Pro B:
1ers et meilleur 2ème* de poule

****cf page précédente***

8 descentes en N2:
5èmes et 6èmes de poule

N2

48 équipes
8 poules

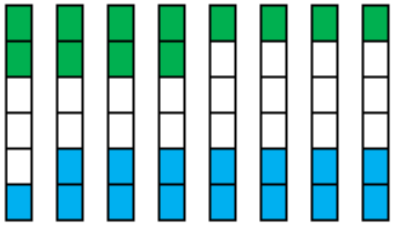

12 montées en N1:
1ers et 4 meilleurs 2èmes de poule

15 descentes en N3:
7 moins bons 5èmes et 6èmes de poules

N3

90 équipes
15 poules

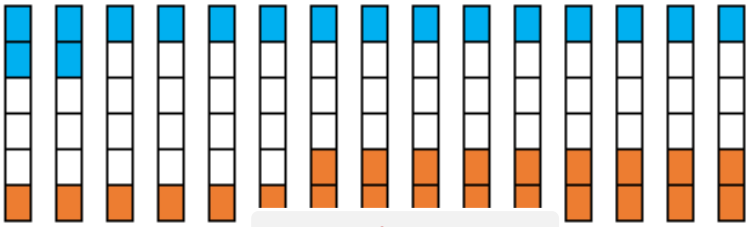

17 montées en N2:
1ers et 2 meilleur 2èmes

24 descentes:
9 moins bons 5èmes et 6èmes de poules

Rappels règlementaires

Evolution des équipes d'un même club au sein du championnat

- Minimum une division d'écart entre l'équipe 1 et l'équipe 2, l'équipe 2 pouvant accéder au maximum en N1
- Une division d'écart entre l'équipe 2 et l'équipe 3, l'équipe 3 pouvant accéder au maximum en N3.

Règle en cas d'impossibilité de monter

Si une équipe 2 ou 3, qui ne peut pas monter, termine à une position permettant d'accéder à la division supérieure, c'est l'équipe suivante au classement général de la poule qui accède à la division supérieure.

FORMULE SPORTIVE

Format des rencontres

Nombre de matchs	**4 simples et 2 doubles**
Ordre des matchs	**Simples n°4 et n°2, puis simples n°3 et n°1, puis les 2 doubles**

Chaque partie remportée ramène 1 point à l'équipe
Les rencontres peuvent donc se solder par un match nul 3 partout

Format de jeu

Simple	Double
Format 1 ➔ format traditionnel au meilleur des 3 manches, avec application du jeu décisif dans toutes les manches	**Format 4 ➔ au meilleur des 3 manches avec:** **- Application du point décisif à 40A dans les 2 premières manches** **- En cas d'égalité à une manche partout, application d'un super jeu-décisif à 10 points**

Comptage des points pour chaque poule

Points attribués par rencontre pour le classement de la poule

- **3 points** pour une **victoire**
- **2 points** pour une **rencontre nulle**
- **1 point** pour une **défaite**
- **moins 1 point** au club dont l'équipe a été **disqualifiée** par décision du juge-arbitre ou de la commission compétente
- **moins 2 points** pour **un forfait**

**** Le nombre de point attribué pour le classement de la poule est de 0, dans le cas exceptionnel de l'équipe qui s'est déplacée pour disputer la rencontre et dont les joueurs, la veille de la rencontre, sont contraints de déclarer forfait pour cause de Covid 19. Un justificatif doit être alors adressé à la commission compétente dans les 48h suivant la rencontre.***

En cas d'égalité de points, les critères suivants s'appliquent pour déterminer le classement de la poule:
Meilleure différence de matchs, puis **meilleure différence de sets**, puis **meilleure différence de jeux.**

Règlementation concernant les forfaits

- Toute équipe déclarée forfait général l'année N sera **automatiquement rétrogradée de deux divisions pour le championnat de l'année N+1**, en l'application de l'article 113 des RS 2022.
- L'équipe déclarant **deux fois forfait est déclarée forfait général** pour l'ensemble du championnat.
- De même, l'équipe étant **deux fois disqualifiée, ou disqualifiée une fois et forfait une fois**, est automatiquement déclarée forfait général pour l'ensemble du championnat.
- Toute équipe déclarée **forfait général deux années consécutives se verra exclue du championnat de France Interclubs Seniors**, et sera donc rétrogradée en championnat régional. Cette rétrogradation aura pour conséquence la rétrogradation d'une ou des équipes du club, conformément à l'article 82 des RS.

REGLEMENTS

Nouveauté 2022

Suite à la crise sanitaire, il a été décidé de la mesure transitoire suivante :

Tous les joueurs licenciés dans vote club et qui avaient le statut « NvEq » au 6 mai 2021, ont été passés au statut « EQ ». En cas de renouvellement de licence, ils auront par conséquent le statut Equipe (EQ) pour la saison 2022.

Par conséquent, seuls les joueurs recrutés à partir du 7 mai 2021, auront le statut NvEQ pour la saison 2022.

Délais de qualification des joueurs *(cf Art. 89 et 91 des RS 2022)*

- **La date limite de prise de licence** (licence validée informatiquement) est fixée au **15 décembre 2021 au plus tard. Au-delà de cette date, aucun joueur ne pourra être qualifié pour le club.**
- **Pas de modification: les certificats de changement de club doivent impérativement avoir été enregistrés par la ligue du nouveau club avant le 31 octobre 2021.**

Saisie de la fiche équipe = *2 périodes*

Cf saisie fiche équipe

1ère Période **Du 1er au 15 décembre 2021**	• **L'ensemble des infos** doit **obligatoirement être renseigné** lors de cette saisie.
2ème période de saisie **Du 21 mars au 5 avril 2022**	• Cette saisie est destinée à **affiner *si besoin* les informations renseignées lors de la première saisie: joueurs, terrains, etc…** • Elle vous permet également de **vérifier vos joueurs brûlés** (voir plus bas)

Les fiches équipes seront officialisées et publiées après la 2ème période de saisie.
Le classement de référence pour déterminer les joueurs brûlés sera donc celui de mars, à la suite de la 2ème période de saisie de la fiche équipe.

Après cette 2ème période de saisie, le classement de vos joueurs sera actualisé après chaque classement mensuel (avril, mai et juin). Cependant, vos joueurs brûlés lors de la saisie de mars resteront les mêmes pour l'ensemble des rencontres.

Cf comment établir la liste des joueurs brûlés

Suite à la validation de la fiche équipe après la deuxième période de saisie, **il est de la responsabilité du club de s'assurer que la hiérarchie des classements est bien respectée entre ses différentes équipes.**

REGLEMENTS

Changement de club

Pour tous les joueurs classés en 1ère série, 2ème série, ainsi que pour les joueurs de **13 ans et moins** classés en 3ème série souhaitant quitter leur club, il est impératif de faire parvenir à la ligue du nouveau club, un certificat de changement de club. La ligue doit enregistrer le changement avant le : **samedi 31 octobre 2021.**
Le joueur ne pourra jouer en équipe pour son nouveau club que s'il obtient l'autorisation du club quitté. Il aura alors le statut NvEQ. A défaut, il ne pourra pas jouer pour son nouveau club et aura le statut Non-EQ.

Statut sportif d'un joueur

Joueur Equipe (EQ) *(Art. 88 1a des RS 2022)*	***Mesure transitoire 2022*** ❖ **Ce sont les joueurs de 1ère, 2ème et 3ème série de 13 ans et moins, licenciés dans un club avant le 6 mai 2021 et ayant renouvelé leur licence dans ce club.** ❖ **Tous les joueurs de 3ème série de 14 ans et plus et tous les joueurs de 4ème série et NC.**
Joueur Nouvellement Equipe (NvEQ) *(Art. 88 1b des RS 2022)*	• Tout joueur de 1ère, 2ème série ou 3ème série de 13 ans et moins (au 31 août), licencié dans un club pour la 1ère année ***(et ayant obtenu l'autorisation du club quitté);*** • Tout joueur de 1ère ou 2ème série n'ayant pas disputé au moins un match par équipes pour le club dans lequel il est licencié. **3 joueurs NvEQ max sur la liste de 10 joueurs // 2 joueurs NvEQ max le jour de la rencontre**
Joueur DROM-COM (NvEQ - Outre-Mer) *(Art. 95 des RS 2022)*	• Un joueur licencié dans un club d'un département d'Outre-Mer ou une collectivité d'Outre-Mer (DROM-COM) peut être qualifié à titre provisoire pour un club métropolitain tout en restant licencié dans son club d'origine.

Joueurs issus de la filière de formation (JIFF) *(cf Art. 97 des RS 2022)*

Cf Modalités de qualification joueur DOM-TOM

- **Est considéré comme joueur « JIFF » tout joueur remplissant les deux conditions suivantes :**
  - ➢ Avoir été licencié au cours de 4 années sportives, dans un ou plusieurs club(s) affilié(s) à la FFT, dans les catégories d'âge de 8 ans à 18 ans incluses ;
  - ➢ Et, au cours de ces quatre années de licence, avoir participé à des matchs homologués (hors compétitions internationales) pendant 2 années sportives minimum.
- **Le nombre de joueurs JIFF figurant sur la liste des 10 joueurs n'est pas règlementé.**
- **La présence d'au moins DEUX joueurs JIFF parmi les 4 joueurs de simple est obligatoire lors de chaque rencontre.** ***Cf critères des compositions d'équipe à respecter***
- **L'équipe ne présentant pas au moins deux joueurs JIFF parmi les 4 joueurs de simple sera considérée comme équipe incomplète et sera donc disqualifiée (moins 1 point au classement de la poule).**

REGLEMENTS

Joueurs licenciés dans un club d'Outre-Mer
(NvEQ – Outre-Mer)

- Un joueur licencié dans un club d'un département d'Outre-Mer ou une collectivité d'Outre-Mer (DOM-TOM) peut, **en ayant obtenu l'accord écrit de son club et de sa ligue,** obtenir une qualification à titre provisoire pour un club métropolitain, tout en restant licencié dans son club d'origine. Si ce joueur répond aux conditions de délais fixées par l'organisateur du championnat auquel il veut prendre part, il aura le **statut de « NvEQ – Outre-Mer ».**
- Le club qui souhaite qualifier un joueur DOM-TOM à titre provisoire doit donc fournir au Service Compétition de la FFT *(competitiontennis@fft.fr)* avant le **samedi 31 octobre 2021** au plus tard, l'autorisation du Président du club dans lequel est licencié le joueur, ainsi que l'autorisation du Président de la Ligue d'Outre-Mer dans laquelle est licencié le joueur.

Rappel: ⚠

- Seuls 2 joueurs « NvEQ » sont autorisés à jouer lors d'une même rencontre (dont un seul joueur « NvEQ – Outre-Mer ») ***Cf critères des compositions d'équipe à respecter***
- Vous pouvez indiquer au maximum **3 joueurs** « NvEQ » sur votre liste des 10 joueurs (les joueurs « NvEQ – Outre-Mer » font partie des **3 joueurs** « NvEQ » autorisés) ***Cf critères de la liste des joueurs à respecter***

Joueur non-titulaire de la nationalité Française

❖ **Statut UE** *(cf Art. 98 des RS 2022)*

- Joueurs ressortissants de l'Union Européenne ou ressortissants d'un pays considéré UE

➔ ***Pas de limite de participation pour ces joueurs.***

❖ **Statut Assimilé UE (Ass. UE)** *(cf Art. 99 des RS 2022)*

- Joueurs ressortissant d'un pays ayant signé des accords de coopération et d'association avec l'UE , et pays ayant signé les accords de Cotonou depuis 2003.
- Ces joueurs doivent avoir justifié auprès de leur club, et sous la responsabilité de ce dernier, de leur situation régulière en France. ***(une autorisation de travail n'est plus demandée pour obtenir le statut Ass.UE)***

➔ ***Pas de limite de participation pour ces joueurs.***

❖ **Statut Non-UE** (cf Art. 100 des RS 2022)

- Joueurs des pays hors de la zone UE et n'ayant aucun accord avec l'UE.

⚠ ***Conditions de qualification pour participer au Championnat de France par équipes :*** **NOUVEAUTÉ**

- Ces joueurs doivent avoir justifié auprès de leur club, et sous la responsabilité de ce dernier, de leur situation régulière en France;
- **Et,** s'il n'ont pas antérieurement obtenu leur qualification dans une épreuve du championnat de France par équipes, qu'ils aient disputé les épreuves de simple de **5 tournois homologués** ***(précédemment, il était demandé d'avoir disputé 10 tournois)*** en France au cours de l'année sportive précédente **ou au cours de l'année N-2 ou N-3** ***Mesure transitoire 2022***

➔ ***La participation des joueurs Non-UE est limitée à 1 par rencontre et par équipe.***

➔ *Retrouvez la liste des pays correspondant à chaque statut*

LISTE DES PAYS DES JOUEURS NON-TITULAIRES DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

Pays des joueurs ayant le *Statut UE*

- Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, République d'Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.
- Royaume-Uni **pour leurs ressortissants justifiant d'une résidence stable au sein d'un pays de l'Union européenne avant le 1er janvier 2021.**

Pays des joueurs bénéficiant du *Statut Assimilé UE*

-- Pays ayant signé des accords de coopération avec l'UE : Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizstan, Russie, Maroc, Moldavie, Ouzbékistan, Tunisie, Ukraine.
-- Pays ayant signé des accords d'association avec l'UE : Turquie.
-- Les 80 pays de la zone Afrique - Caraïbe - Pacifique qui ont signé les accords de Cotonou en vigueur depuis le 1er avril 2003 : Afrique du Sud, Angola, Antigua et Barbuda, Bahamas, Barbade, Bélize, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Centrafrique, Comores, Congo, Côte-d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Eswatini, Éthiopie, Érythrée, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Îles Cook, Jamaïque, Kénya, Kiribati, Lésotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Marshall, Maurice, Mauritanie, Micronésie, Mozambique, Namibie, Nauru, Niger, Nigéria, Niue, Palaos, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République démocratique du Congo, République dominicaine, Rwanda, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Salomon, Samoa, Sao Tomé-et-Príncipe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Suriname, Tanzanie, Tchad, Timor-Oriental, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tuvalu, Vanuatu, Zambie, Zimbabwé.

Pays des joueurs ayant le *Statut Non-UE*

- Tous les pays non-cités dans les encarts ci-dessus.

➔ *Retrouvez les règles de qualification correspondant à chaque statut*

FICHE EQUIPE : SAISIE ADOC

Périodes de saisie dans ADOC	**1ère période:** du 1er au 15 décembre 2021 **2ème période:** du 21 mars au 5 avril 2022

Récapitulatif de la saisie dans ADOC

1) Connectez-vous à votre compte ADOC (Il faut avoir les droits nécessaires) ;

2) Cliquez sur l'onglet « Compétitions » puis « Par équipes : Mes équipes » ;

3) Attention de bien indiquer le millésime correspondant au championnat souhaité ;

4) Cliquez sur l'icône « Ouvrir » située à gauche ;

5) Onglet « Fiche » : **merci de bien renseigner l'ensemble des champs proposés afin que les autres équipes de la poules disposent de toutes les informations nécessaires sur la rencontre**. Une fois les informations renseignées, **il est indispensable de cliquer sur « Enregistrer »** en bas de page avant de se rendre sur les autres onglets, sinon les données ne seront pas sauvegardées (attention : vous ne devez cliquer sur « Validation de la fiche » qu'une fois l'ensemble des onglets renseignés);

6) Onglet « Joueurs » : Vous devez renseigner votre liste nominative d'exactement 10 joueurs qui constitueront votre équipe ; une fonctionnalité vous permet de trier nominativement les joueurs (vous trouverez plus d'explications concernant la liste des 10 joueurs dans la diapositive « Liste des joueurs » page suivante);

7) Onglet « Officiels » : Vous devez renseigner le nom d'un juge arbitre de qualification JAE2 minimum, et de 3 arbitres de qualification A1 minimum, tous licenciés dans votre club;

8) Onglet « Terrains » : Par défaut sont renseignés l'ensemble des terrains dont dispose le club. Cependant, vous ne devez indiquer que les terrains qui seront utilisés pour les rencontres afin que les clubs adverses puissent avoir connaissance de la surface sur laquelle se déroulera la rencontre, qu'elle se déroule en extérieur en cas de beau temps, ou en intérieur en cas de pluie;

9) Une fois l'ensemble des onglets complétés, vous devez impérativement cliquer sur « Validation de la fiche ».

NB : *Pour plus d'informations concernant la saisie de la fiche équipe vous pouvez consulter le Guide Utilisateur de la Saisie Décentralisée, disponible depuis ADOC en cliquant sur l'onglet « Configuration » puis « Aide et support ADOC ». Cliquez ensuite sur « Les Menus ADOC » dans la colonne de gauche puis sur l'onglet « Compétition ».*

FICHE EQUIPE : LISTE DES JOUEURS

La règle

- **Les clubs doivent communiquer les noms de 10 joueurs qui composent l'équipe. La liste doit contenir exactement 10 joueurs.**
- **Aucun joueur autre que les 10 figurant sur la liste ne pourra participer aux rencontres.**
- Si un club possède plusieurs équipes, elle peut inscrire un même joueur dans plusieurs de ses équipes, à condition que ce joueur ne soit pas un joueur « brûlé » dans une équipe supérieure.
- **Lorsque des joueurs disposent d'un classement identique, le club a la possibilité de les ordonner afin de « brûler » le ou les joueur(s) de son choix (option « trier les joueurs »).**

Les critères à respecter

Statut du joueur	Sur la liste des 10 joueurs	⚠ : le jour de la rencontre
NvEQ ***(dont NvEQ – Outre-Mer)***	**Maximum de 3 joueurs**	**Maximum de 2 joueurs** lors d'une même rencontre *(dont 1 NvEQ Outre-Mer)*
JIFF	**Minimum de 2 joueurs.** Conseillé d'en saisir plus en cas de blessures ou autre	**Minimum de 2 joueurs** sur les 4 joueurs de simple
Non-UE	Pas de restriction sur la fiche équipe	**1 joueur Non-UE maximum**

Etablir la liste des joueurs brûlés

- Dans chaque équipe, il y **au minimum 4 joueurs brûlés,** c'est-à-dire des joueurs qui ne pourront pas jouer dans une équipe inférieure à celle dans laquelle ils sont brûlés.
- Comment les déterminer ? Il s'agit des **joueurs les mieux classés susceptibles d'être alignés simultanément** (tenir compte du nombre de NvEQ et de joueurs Etrangers « E »).

➔ Dans les 4 joueurs brûlés, il y aura donc: **Maximum 2 joueurs NvEQ / Maximum 1 joueur non-UE. A défaut de respecter ces critères, il peut possiblement y avoir plus que seulement 4 joueurs brûlés.**

- A classement égal, le club a la possibilité de trier les joueurs qu'il souhaite brûler.

⚠
- La notion de joueur JIFF n'est pas prise en compte pour le brûlage des joueurs : il n'est pas nécessaire d'avoir deux joueurs JIFF parmi les joueurs brûlés.

LES JOUEURS BRÛLÉS LORS DE LA 2EME SAISIE, SERONT LES JOUEURS BRÛLÉS POUR LA TOTALITÉ DES RENCONTRES DU CHAMPIONNAT *(INDÉPENDAMMENT DES CLASSEMENTS MENSUELS)*

Equipes 2 et 3

- Tout joueur ayant participé à **deux rencontres ou plus en équipe 1** ne peut ensuite jouer en équipe 2 ou 3.
- Tout joueur ayant participé à **deux rencontres ou plus en équipe(s) 1 et/ou 2**, ne peut ensuite jouer en équipe 3.
- A chaque rencontre disputée par **l'équipe 2 et l'équipe 3** d'un club, **au moins deux joueurs de simple doivent être licenciés dans le club pour la troisième année sportive consécutive minimum**

FICHE EQUIPE : AUTRES CRITERES

Les officiels *(Art. 120 des RS 2022)*

- Pour chacune de ses équipes engagées en Championnat de France Interclubs Seniors, de la Pro A à la N4, **un club doit saisir dans sa fiche équipe un juge-arbitre de qualification JAE2 minimum et 3 arbitres de qualification A1 minimum licenciés dans le club**.
- **Seuls les officiels référencés comme « actifs » dans la base administrative fédérale peuvent être affectés à une équipe du club. De même, seuls les officiels « actifs » peuvent officier.**
- Un arbitre peut être affecté à plusieurs équipes de son club, tant que le club respecte l'obligation de déclarer, pour une à deux équipe(s) inscrite(s), un minimum de 3 arbitres et, à partir de 3 équipes inscrites, de **6 arbitres de qualification A1 minimum licenciés dans le club**. Cette règle s 'applique pour les équipes dames et messieurs confondues, toutes divisions comprises.
- **Un juge-arbitre peut être affecté à plusieurs équipes de son club uniquement dans le cas ou il a été affecté à une équipe de Pro A ou Pro B. Il pourra alors être de nouveau affecté à une autre équipe de son club qualifiée dans une division de N1 à N4.**
- Un juge-arbitre licencié dans un autre club peut être affecté à une équipe, **si au moins un juge-arbitre a déjà été saisi dans une autre équipe**, et à la condition que le club auquel appartient le juge-arbitre n'ait pas d'équipe engagée en championnats de France.
- Une personne ayant à la fois la qualification de juge-arbitre (JAE2 minimum) et d'arbitre, peut être affectée en tant que juge-arbitre pour une équipe de son club et en tant qu'arbitre pour une autre équipe de son club.
- Une personne ayant à la fois la qualification de juge-arbitre (JAE2 minimum) et d'arbitre, ne peut pas être affectée en tant que juge-arbitre et arbitre pour une même équipe de son club.

NB : Les arbitres qui officieront le jour des rencontres ne seront pas nécessairement les arbitres indiqués dans les fiches équipes.

⚠ ***Il s'agit ici des règles concernant la saisie dans la fiche équipe. Pour certaines divisions, la qualification requise pour arbitrer peut être de A2 minimum.*** *Cf règles sur l'arbitrage d'une rencontre*

Terrains

A renseigner sur la fiche équipe:

- ✓ **Au moins 2 courts extérieurs de même surface *(seule la surface sur laquelle vous allez jouer peut être renseignée)***
- ✓ **Au moins 1 court couvert de repli *(1 seule surface doit être déclarée)***

En cas d'intempéries, le club d'accueil devra proposer **au minimum un court couvert de repli. Si votre club n'a pas d'installations couvertes, vous devez faire les démarches nécessaires afin de louer un/des court(s) dans un club voisin.*

Organisation de rencontres sur courts couverts *Cf en cas d'impossibilité de finir la rencontre*

La Commission Fédérale Seniors n'accorde pas de dérogation pour qu'une rencontre se déroule directement sur courts couverts. En revanche, si le club d'accueil obtient un accord écrit de la part du club visiteur, la Commission ne s'opposera pas à une telle organisation. Une copie de cet accord écrit devra être adressée à la FFT (competitiontennis@fft.fr). Le club d'accueil devra également en informer le juge-arbitre de la rencontre.

FICHE EQUIPE : VALIDATION DE LA SAISIE

Les balles

La liste des balles homologuées est consultable sur le site de la FFT en vous rendant sur la Liste des balles homologuées

Rappel : Pour la **N1 uniquement**, les balles doivent être changées au début de la 3ème manche de toutes les parties de simple.

Renseignements obligatoires

Avant de valider la fiche, assurez-vous que tous les renseignements ci-dessous sont complétés et exacts:

- **Coordonnées du capitaine *(Rappel: obligation qu'il soit licencié dans le club pour le millésime 2022)*;**
- **Coordonnées du correspondant;**
- **Coordonnées des hôtels à proximité du club.**

Validation de la saisie

La validation de la fiche équipe est obligatoire pour les 2 périodes de saisie: aussi bien en décembre qu'en mars.

Une fois l'ensemble des onglets complétés, vous pouvez valider la fiche équipe en cliquant sur ce bouton:

Puis en cliquant sur OUI pour confirmer la validation de la fiche.

Une fois la saisie des fiches équipes clôturée lors de la 2ème période de saisie (dernier jour mardi 5 avril), aucune modification de l'identité des joueurs de la liste ne pourra être effectuée.

En cas de modification

Une fois la fiche validée, si vous êtes encore dans l'une des 2 périodes de saisie, vous pouvez annuler la validation et remodifier vos informations. Pour cela, il vous suffit de vous rendre tout en bas de la page de l'onglet principal et de cliquer sur:

Le message ci-dessous apparaitra alors, signifiant que vous pouvez à nouveau modifier la fiche:

Une fois vos modifications effectuées, vous pouvez valider à nouveau la fiche équipe en suivant la démarche décrite plus haut.

DEROULEMENT DE LA RENCONTRE: AVANT

Respect du protocole sanitaire : infos à venir

Juge-arbitrage

Un JAE2 est compétent pour diriger une rencontre de Championnat de France de N1 à N4.
C'est votre Commission Régionale d'Arbitrage qui désigne les juges-arbitres officiant sur vos rencontres à domicile. **Merci de vous assurer, une quinzaine de jours avant une rencontre à domicile, qu'un juge arbitre a bien été désigné. *(coordonnées du juge-arbitre renseignées sur Ten'Up).***

Contact avec le JA et entre clubs

- Le juge-arbitre prend contact avec les 2 capitaines au moins **6 jours avant le jour de la rencontre**
- Le club d'accueil doit préciser au juge-arbitre et au capitaine adverse:
  - les **conditions d'organisation de la rencontre** (adresse des terrains, surface des courts extérieurs et des courts couverts de repli, marque et référence des balles)
  - Les **conditions exactes de repli sur courts couverts** en cas de mauvaises conditions météorologiques.

Terrains

- Pour les clubs d'accueil n'ayant pas de terrains couverts à leur disposition dans leurs installations, il est **obligatoire de prévoir un terrain de repli en cas de nécessité.** En cas d'intempéries ou d'impraticabilité des terrains, le club d'accueil pourra utiliser un/des courts n'appartenant pas au club visité, sous réserve que son/leur éloignement ne constitue pas un obstacle au bon déroulement de la rencontre.
- Si une rencontre ne pouvait se terminer par manque de court(s) de repli, le club d'accueil devra se justifier devant la **Commission Fédérale des Conflits Sportifs** des différentes démarches effectuées en ce sens et s'expose à des sanctions sportives potentielles.
- **Organisation de rencontres sur courts couverts** ➔ la Commission Fédérale Seniors n'accorde pas de dérogation pour qu'une rencontre se déroule directement sur courts couverts. En revanche, si le club d'accueil obtient un accord écrit de la part du club visiteur, la Commission ne s'opposera pas à une telle organisation. Une copie de cet accord écrit devra être adressée à la FFT (competitiontennis@fft.fr). Le club d'accueil devra également en informer le juge arbitre de la rencontre.
- La veille de la rencontre, il est recommandé pour le club d'accueil de prévoir un créneau pour l'**entrainement du club visiteur**, sur les terrains sur lesquels se déroulera la rencontre le lendemain.

Officiels

En amont, **il est important pour le club d'accueil de s'assurer:**

- Que vous aurez le nombre d'arbitres nécessaire pour officier au cours de la rencontre **(3 arbitres minimum doivent officier pour chaque rencontre);**
- Qu'**au moins 2 arbitres** pourront être présentés au juge-arbitre **dès le début de la rencontre;**
- Que la qualification de vos arbitres corresponde bien aux **critères imposés selon la division** de votre équipe

Cf règles sur l'arbitrage d'une rencontre

LE JOUR DE LA RENCONTRE

Rappel du format et formalités administratives

- **La rencontre démarre à 9h00**
- **L'ordre des parties est le suivant : simple 2 et 4, puis simple 1 et 3. Les matchs de double se jouent au plus tard 30 minutes après la fin des matchs de simple.**

Avant le début de chaque rencontre, **tous les joueurs de la rencontre doivent être sur site et présenter leurs papiers au JA au plus tard à 08h30.** Les capitaines d'équipes doivent présenter tous les joueurs de leur équipe au juge-arbitre, et lui remettre pour chacun d'eux *(versions dématérialisées autorisées)* :

- **l'attestation de licence de l'année sportive en cours contenant la mention « Compétition autorisée » ;**
- **une pièce d'identité officielle avec photographie**

Attention, un joueur ne disposant pas de ces deux documents ne pourra prendre part à la rencontre.

Composition de l'équipe

Les capitaines doivent remettre au juge-arbitre les compositions des simples **15 minutes avant le lancement des parties.**

- **Seuls 2 joueurs « NvEQ » sont autorisés à jouer lors d'une même rencontre (dont un seul joueur « NvEQ – Outre-Mer »).** *(cf Art. 96 des RS 2022)*
- **Deux joueurs issus de la filière de formation (JIFF) parmi les 4 joueurs de simple sont obligatoires lors de chaque rencontre.** *(cf Art. 97 des RS 2022)*
- **Un seul joueur Non-UE est autorisé à jouer lors d'une même rencontre.** *(cf Art. 100 des RS 2022)*
- Pour les équipes 2 et 3**, au moins 2 joueurs** ayant **minimum 3 années d'ancienneté** dans le club.

Les capitaines remettent au juge-arbitre les compositions des doubles après les simples, **15 minutes avant le lancement des parties de doubles.**

Arbitrage des rencontres ➔ chaque partie doit être arbitrée

Au début de la rencontre, le club visité doit impérativement présenter au JA un minimum de 2 arbitres ayant la qualification requise selon la division. Si au moins 2 arbitres ne sont pas présentés au juge-arbitre, la rencontre ne sera pas jouée et sera perdue par le club visité.

Trois arbitres différents doivent obligatoirement officier au cours de la rencontre. Si 3 arbitres différents n'ont pas officié au cours de la rencontre, la commission compétente pourra s'autosaisir et appliquer une pénalité sportive à l'encontre du club d'accueil. **Ces arbitres ne doivent pas nécessairement être licenciés dans le club.**

Toute personne figurant sur la feuille de composition d'équipe (joueurs susceptibles de jouer en double, capitaine, capitaine(s) adjoint(s)) remise au juge-arbitre ne pourra en aucun cas remplir le rôle d'arbitre.

Qualification minimum requise des arbitres selon la division	
N1	**A2 minimum**
N2	**Minimum 1 A2 et 1 A1 doivent être présentés au JA au début de la rencontre. Trois arbitres différents, dont au moins un de qualification A2 doivent obligatoirement officier au cours de la rencontre.**
N3 et N4	**A1 minimum**

APRES LA RENCONTRE

Saisie de la feuille de match

NOUVEAUTÉ

Le juge-arbitre saisira les résultats et le nom des arbitres dans l'application **Ten'Up le jour de la rencontre.**

Litiges et réclamations

- En cas de réclamation ou de rencontre n'ayant pu aller à son terme, le juge-arbitre est chargé de le signaler dans Ten'Up en cochant la case « Réclamation/Litige/Rencontre interrompue ».
- Le juge-arbitre **avertira le Service Compétition de la fédération dès le lundi matin** (competitiontennis@fft.fr) **en envoyant une copie de la feuille de match et de la feuille d'observation.**
- La réclamation / litige sera transmis auprès de la commission fédérale des conflits sportifs ou la commission fédérale des litiges selon le cas, qui convoquera le/les capitaine(s) concerné(s) avant prise de décision.

Joueurs affectés à une équipe

- Tout joueur ayant participé à **deux rencontres ou plus en équipe 1** ne peut ensuite jouer en équipe 2 ou 3.
- Tout joueur ayant participé à **deux rencontres ou plus en équipe(s) 1 et/ou 2**, ne peut ensuite jouer en équipe 3.

Suivi des résultats et classements

Retrouvez l'ensemble des résultats, classements et feuilles de match sur TEN'UP

INDEMNITES ET REMBOURSEMENTS

Les indemnités de remboursements sont calculées automatiquement, il n'y a aucun justificatif à fournir

Deux remboursements seront effectués :

- Le premier à l'issue de la 3ème journée de compétition, le chèque arrivant dans les clubs 3 à 4 semaines après la 3ème journée.
- Le second à l'issue de la 5ème journée, comprenant les aides exceptionnelles décrites ci-après, le chèque arrivant dans les clubs 3 à 4 semaines après la 5ème journée.

Pour chaque déplacement de plus de 50 kms aller, les indemnités de déplacement et de séjour sont calculées de la façon suivante:

(0.10 x Distance x 7) + 213,42

Avec :

- 0,10 = le forfait de remboursement au kilomètre, 0.10 €/km
- Distance = le nombre de kilomètres Aller/Retour de club à club
- 7 = le nombre de personnes prises en charges
- 213,42 = les indemnités de séjour pour l'équipe (en euro)

➢ **Les Indemnités de déplacement et de séjour pour une rencontre ne sont prises en compte qu'à partir d'une distance de 50 kms aller.**

➢ Pour les déplacements de la Corse ou vers la Corse, le logiciel prendra en compte 1500 kms Aller/Retour pour la traversée, par personne : soit 7 x 1500 x 0,10 = 1050 euros, à ajouter ensuite au calcul des kilomètres effectués sur le territoire.

Une aide supplémentaire éventuelle peut être attribuée sous certaines conditions:

Equipes en N1 et N2	Equipes en N3 et N4	Equipes venant d'accéder au championnat de France
• 550 Euros à toute équipe ayant 3 déplacements de plus de 400 Kms Aller* • 366 Euros à toute équipe ayant 3 déplacements de plus de 150 Kms Aller* ou 2 déplacements de plus de 400 Kms Aller*	366 Euros à toute équipe ayant 3 déplacements de plus de 150 Kms* Aller	• 366 Euros à toute équipe montant de Division Qualificative à la N4 Messieurs et à la N3 Dames. **ATTENTION :** cette aide réservée aux équipes accédant à la N4 Messieurs et N3 Dames n'est pas cumulable avec l'aide supplémentaire, par conséquent, toute équipe montante percevra une seule aide de 366 Euros.

**Les distances de chacun des déplacements (2 ou 3 selon le cas) doivent être supérieures ou égales au nombre de km indiqués.*

LIENS IMPORTANTS

Vous pouvez retrouver les informations et documents importants sur le site de la FFT.

- Les résultats et le calendrier des rencontres à suivre sur Ten'Up :

Lien Ten'Up

- Les Règlements Sportifs 2022, Mesures transitoires 2022 et autres textes officiels FFT :

Textes officiels - Lien du site FFT

- Les informations concernant les Interclubs Seniors N1 à N4 (affiche, guide pratique MAJ…)

Interclubs Seniors N1 à N4 - Lien du site FFT

Merci pour votre lecture attentive de ce document. Nous vous souhaitons à toutes et à tous un excellent championnat.

CONTACT:
Nelson GINAPÉ
Service Compétition

competitiontennis@fft.fr
nginape@fft.fr
01 47 43 51 80